

JFC du 28/11/17

Table ronde

Ghislain de MONTEYNARD - Avocat Général Cour de
Cassation

Me Maurice SEBBAN - Huissier

Me André MEILLASSOUX - Avocat

Michel ENTAT – Expert

Yves le Ménestrel - Expert

Introduction

- **Constat art 145 CPC / saisie contrefaçon**
- Différentes configurations de constats
 - **Constat art 145 unilatéral à effet de surprise**
 - Constat amiable chez le requérant : libre
 - Art 145 en référé contradictoire
- Le choix de l'expert en art 145
 - Par l'huissier (liberté de choix / habitudes)
 - Par l'avocat ou le requérant (compétence spécifique)
 - Eviter de le nommer dans l'ordonnance
 - Pas de conflit d'intérêt et compétence d'auxiliaire de justice
- Périmètre couvert : l'exécution et sa préparation

Rôles et responsabilité de chacun (constat/saisies)

- Huissier maître des opérations
- Guide les différents intervenants
- Garant de l'exécution de la mission
- Expert sous le contrôle de l'huissier pendant l'exécution
- Force publique donne du poids et de la solennité
- Garantit la sécurité des personnes et des biens
- Pas de moyens coercitifs pour que la mission soit exécutée. Ce ne doit pas être une perquisition
- Huissier responsable de son constat ou sa saisie
- L'expert ne doit pas sortir de son rôle d'assistant et de conseiller technique et rester compréhensible

Expert / CPI en saisie contrefaçon

- Pas décharge direct entre expert ou CPI et requis
- La préparation est essentielle et différents scénarios doivent être envisagés
- Limiter la communication huissier – expert et huissier – CPI pendant l'exécution

Les conflits d'intérêt dans la préparation de la rédaction de l'ordonnance

- Associer à la préparation de l'ordonnance un expert de justice pressenti pour assister l'huissier
 - Aide à bien préparer la mission
 - L'expert ne doit pas devenir partial
 - Accepter la relation entre auxiliaires de justice
 - ☞ avocat – expert et
 - ☞ huissier – expert
- Eviter les relations directes requérant – expert
- L'expert ne doit s'associer qu'à la rédaction de la partie « ordonnance » de la requête

Préparation de l'exécution

- La préparation est indispensable
- L'expert peut demander la requête et les pièces qui lui semblent nécessaires à la bonne préparation de l'exécution
- Les priorités et contraintes budgétaires du requérant sont importantes pour définir le plan de travail
- La collaboration entre huissier et expert dans la préparation est nécessaire
 - Plan de travail / méthodologie
 - Limites y compris budgétaires
 - Outils et fournitures informatiques

Gestion des difficultés et risques sur place

- Difficulté opérationnelle
 - Du ressort de l'huissier
 - Appel au juge envisageable
- Difficulté technique
 - Du ressort de l'expert
 - L'expert peut appeler un confrère...
- Problème de sécurité
 - Du ressort de l'huissier
 - Appel aux forces de l'ordre
- L'huissier consigne les difficultés
- L'avocat en tire les conclusions

Répartition entre PV de l'huissier et les notes attendues de l'expert

□ Objectifs

- Clarifier la méthodologie et les outils utilisés
- Préciser les étapes et les traces d'exécution

□ Risques

- L'expert doit rester sous le contrôle de l'huissier
- La note doit être compréhensible pour l'huissier
- Eviter toute contradiction

□ Précautions ou solutions

- Ne mettre que le strict nécessaire
- Privilégier l'intégration d'une contribution dans le PV
- Validation croisée s'il y a deux documents séparés

Les actions postérieures au constat

- L'expert doit-il détruire les fichiers de travail qu'il détient, et quand ?
- Le PV n'est normalement transmis par l'huissier qu'au mandant, sauf en cas de saisie contrefaçon
- Quel accès au PV pour le requis ?
- Des remarques peuvent apparaître postérieurement à la fourniture du PV à l'avocat du requérant
- Elles peuvent nécessiter un complément de travail de l'expert

Communication entre intervenants en cas de d'opérations concomitantes

- La communication entre les huissiers, CPI et experts sur différents sites est possible
- Elle est même essentielle si les ordonnances ne sont pas indépendantes
- Cela ne doit pas conduire à communiquer des éléments copiés ou saisis au cours de l'opération
- Ce sont les huissiers qui pilotent mais ils peuvent se faire aider des experts

Questions - Débat

Merci de votre attention

Assurance Responsabilité Civile

- SophiAssur concernant les assistance à huissier
 - Missions de justice (rarement)
 - Missions amiables (le plus souvent)
 - Nécessité de prendre l'option de couverture Expertises extra-juridictionnelles
 - Choisir le niveau de couverture en fonction du risque
 - Possibilité de prendre une couverture spéciale pour une affaire
- Attention
 - Certaines compagnies régionales incluent d'office l'assurance
 - Mais ne couvrent que les expertises juridictionnelles